



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge du covid long

Question écrite n° 15457

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la prise en charge du covid long. Le covid long touche aujourd'hui entre 10 à 30 % des personnes infectées par la covid-19, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de personnes dans le pays, à des degrés divers. Le covid long représente d'autant plus une problématique de santé publique qu'il induit un bouleversement total de la vie du malade : décrochage scolaire, arrêt maladie prolongé, isolement... Le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARIS) a cependant pointé les lacunes de l'action publique en matière de suivi des patients. Ainsi, un important besoin de formation et de concertation du corps médical sur le covid long se fait ressentir. De plus, l'ensemble des décrets d'application de la loi sur le covid long votée en janvier 2022 n'ont pas encore été pris. Cette non-application de la loi votée ne permet pas pour l'heure un suivi optimum des patients. Ainsi, il l'interroge sur la politique qu'il compte mener en matière de covid long.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Royer-Perreaut](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15457

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1136

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)